

# L'Observatoire Erasmus +

{notes}

## L'alternance dans Erasmus + : un premier état des lieux

---

### { L'éditorial }

Dans son discours de la Sorbonne du 26 septembre 2017, le Président de la République fixe comme objectif « qu'en 2024, la moitié d'une classe d'âge doit avoir passé, avant ses 25 ans, au moins six mois dans un autre pays européen ».

Cet objectif ambitieux prend en compte les apprenti-es comme public cible. Dans le même temps, en juillet 2017, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, confie à Jean Arthuis, député européen, une mission pour développer la mobilité des apprenti-es et souhaite « porter à 15 000 le nombre d'apprentis mobiles d'ici à 2022 ». Enfin, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 réforme l'apprentissage et modifie les modalités d'organisation de la mobilité des apprenti-es et plus généralement des alternant-es (apprenant-es en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation) dans le but d'atteindre les objectifs cités ci-dessus.

Cette volonté de développer la mobilité des alternant-es interroge les systèmes d'information disponibles pour mesurer à la fois les effectifs en mobilité, les profils des alternant-es en mobilité et la qualité de cette mobilité.

Les Notes de l'Observatoire Erasmus + n°9, parues en 2018, tentaient une première estimation du nombre d'apprenti-es parti-es en mobilité Erasmus + au cours d'une année scolaire.

Mais ces données demeuraient incomplètes et ne donnaient qu'un aperçu partiel de la mobilité des alternant-es dans Erasmus +.

J'ai alors souhaité que l'Agence Erasmus+ France / Education Formation améliore sa connaissance de la mobilité des alternant-es et se dote ainsi d'un outil d'observation plus précis et plus récurrent. Ces Notes de l'Observatoire n°11 sont ainsi la première synthèse des différents éléments statistiques dont dispose actuellement l'Agence pour étudier la mobilité des alternant-es. Elles offrent une première estimation statistique du nombre d'alternant-es de l'enseignement secondaire professionnel et de l'enseignement supérieur parti-es en mobilité Erasmus + au cours d'une année. Mais, elles ne sont qu'une première étape dans la construction d'un système d'information fiable sur la mobilité des alternant-es.

Il nous faut alors créer des synergies avec les acteurs de la statistique publique des différents ministères en charge de ces publics (ministère du Travail, ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation...) pour avoir une connaissance approfondie de la mobilité européenne et internationale des alternant-es et ainsi pouvoir mettre en œuvre les actions pour atteindre les objectifs nationaux. L'Agence Erasmus+ France / Education Formation est prête à participer pleinement à la construction d'un tel outil.

**Laure Coudret-Laut,**  
*Directrice de l'Agence Erasmus+ France  
/ Education Formation*

## { SOMMAIRE }

- 1 ■ La mobilité des apprenti-es de l'enseignement et de la formation professionnels : une première mesure de l'alternance dans Erasmus + ..... { 5 }
  - 1.1 Des apprenti-es en formation de niveau 4 des filières de la production ..... { 5 }
  - 1.2 Des mobilités de courte durée vers les pays limitrophes de la France ..... { 9 }
  - 1.3 Cinq profils-types d'apprenti-es en mobilité Erasmus + en 2017-2018 ..... { 13 }
- 2 ■ Contrat d'apprentissage vs. contrat de professionnalisation : un accroissement significatif de la mobilité Erasmus + des alternant-es de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur ..... { 15 }
  - 2.1 Des profils scolaires différents entre apprentissage et professionnalisation ..... { 16 }
  - 2.2 Des alternant-es en mobilité Erasmus + aux origines sociales populaires { 18 }
  - 2.3 Une mobilité longue des alternant-es dans l'enseignement supérieur ? ..... { 19 }

## { Introduction }

L'alternance se développe en France depuis 15 ans malgré des soubresauts liés à la conjoncture économique et politique. Elle regroupe à la fois les élèves en contrat d'apprentissage et les salarié-es en contrat de professionnalisation. Même si les législations successives tendent à rapprocher les deux types de contrat de travail, le premier reste plutôt destiné à un-e jeune souhaitant acquérir un diplôme professionnel ou technologique de l'enseignement secondaire ou supérieur tandis que le second est davantage un dispositif d'insertion en vue d'obtenir une certification professionnelle. Le premier relève de la formation initiale alors que le second est un dispositif de la formation continue.

Les systèmes d'information permettant de dénombrer et d'étudier les profils de ces alternant-es sont multiples. Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse dispose du système d'information sur la formation des

apprentis (SIFA) qui établit la situation des apprenti-es au 31 décembre de l'année scolaire. Le ministère du Travail, de son côté, suit les entrées et sorties en contrat d'apprentissage via le système de gestion informatisé des contrats d'apprentissage Ari@ne et les entrées et sorties en contrat de professionnalisation via le système de gestion des contrats de professionnalisation Extrapro.

Dans tous les cas, aucun des systèmes d'information ministériels ne permet actuellement un suivi de la mobilité internationale et européenne des alternant-es, qu'ils soient en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Qu'en est-il pour la mobilité des alternant-es dans le cadre du programme Erasmus + ?

L'objectif fixé par Mme Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, portant « à 15 000 le nombre d'apprentis mobiles d'ici à 2022 »<sup>1</sup>, objectif élargi à l'ensemble

<sup>1</sup> Jean Arthuis (2018), *Erasmus pro : lever les freins à la mobilité des apprentis en Europe*, Ministère du travail, pp. 32-34 ([https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_arthuis\\_-\\_18\\_janvier.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_arthuis_-_18_janvier.pdf))

des alternant-es dans la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, conduit l'Agence Erasmus + France / Education Formation à tenter un premier recensement des alternant-es en mobilité et d'en préciser leurs profils.

Les sources de données dont dispose l'Agence Erasmus + France / Education Formation permettent un premier cadrage de la mobilité des apprenti-es de l'enseignement secondaire professionnel dans le cadre du programme

Erasmus + depuis l'année scolaire 2016-2017 (Partie 1). Cependant, ces sources de données ne sont pas suffisantes pour explorer l'ensemble du champ de la mobilité des alternant-es car elles ne portent que sur les apprenti-es de l'enseignement secondaire professionnel. Une enquête auprès de l'ensemble des apprenant-es de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur a été menée en 2018 pour estimer le nombre d'alternant-es en mobilité Erasmus + au cours d'une année scolaire (Partie 2).

Points à retenir

**Sur les apprenti-es de l'enseignement et de la formation professionnels**  
(à partir des bases de données de la Commission européenne)

2016-2017

3 650

apprenti-es de l'enseignement et de la formation professionnels en mobilité Erasmus +



2017-2018

4 350



19 jours

en moyenne vers les pays limitrophes de la France

**Sur les alternant-es de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur**

(à partir de l'enquête menée par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation)

5 300

alternant-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 :

86%

dans l'enseignement secondaire et 14% dans l'enseignement supérieur.

76,5%

en contrat d'apprentissage et 23,5% en contrat de professionnalisation.

58%

des alternant-es en mobilité Erasmus + ont une origine sociale populaire.

14%

des alternant-es ont une mobilité de 3 mois ou plus, essentiellement dans l'enseignement supérieur.

## { Méthodologie }

Deux sources de données ont été exploitées :

- Mobility Tool +, outil de gestion administrative de la mobilité Erasmus + développé par la Commission européenne,

- Une enquête réalisée par l'Agence Erasmus+ France / Education Formation en 2018 auprès des apprenant-es partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017.

### • Mobility Tool + :

A chaque départ en mobilité, les établissements saisissent des informations sur l'identité des élèves, leur scolarité, leur établissement d'envoi et d'accueil et sur la mobilité réalisée. Sont ainsi connus le genre, la date de naissance, la nationalité, la filière de formation, le niveau de formation (à partir de 2017-2018), le statut d'apprenti-e (à partir de 2016-2017), l'adresse de l'établissement d'envoi (donc la région d'envoi) et le pays d'accueil.

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation dispose d'un accès à la Base Centrale des Etablissements via la plateforme ACCE. Elle a créé une base de données qui assure la correspondance entre l'identifiant européen de l'établissement d'envoi (PIC) et l'identifiant national (UAI). Ainsi, il est possible de connaître le type, la nature, le ministère de tutelle et certaines caractéristiques des établissements d'envoi.

### • Enquête 2018 sur les apprenants 2016-2017 :

Cette enquête a pour objectif de caractériser les apprenant-es de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que de l'enseignement supérieur qui partent en mobilité Erasmus +. Une première partie concerne leur scolarité au cours de la mobilité ou antérieure à celle-ci. Une deuxième interroge leur origine géographique. Une troisième s'attache à étudier leur origine sociale et leurs conditions d'études et de vie.

1 943 apprenant-es de l'enseignement et de la formation professionnels et 6 537 étudiant-es parti-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 ont répondu au questionnaire en ligne entre le 3 septembre et le 26 octobre 2018. Ils et elles représentent respectivement 25,2% et 34,3% des individus qui avaient accepté d'être recontactés à la suite du questionnaire envoyé par la Commission européenne en fin de mobilité.

Un redressement a été mené pour que cet échantillon soit représentatif des 58 623 individus partis en mobilité au cours de l'année académique 2016-2017 (les doublons ont été exclus). Les variables de redressement pour l'enseignement et la formation professionnels sont le genre, la filière, le statut d'apprenti-e et le type d'établissement d'envoi. Pour la mobilité de l'enseignement supérieur, il s'agit du genre, du type de mobilité (études vs. stages), du niveau, de la filière d'études et du type d'établissement.

### • Taux de réponse au questionnaire sur les apprenant.es parti.es en mobilité en 2016-2017

	Nombre d'apprenant.es concernés	Nombre d'apprenant.es ayant accepté d'être recontactés	Nombre de réponses	Taux de réponse
Mobilité Enseignement et formation professionnels	15 374	7 701	1 943	25,2%
Mobilité Enseignement supérieur	43 249	19 070	6 537	34,3%
<b>Total enquête 2018</b>	<b>58 623</b>	<b>26 771</b>	<b>8 480</b>	<b>31,7%</b>

# {1}

## La mobilité des apprenti·es de l'enseignement et de la formation professionnels : une première mesure de l'alternance dans Erasmus +

Depuis l'appel à propositions 2015, les bases de données de la Commission européenne permettent de distinguer les apprenti·es des autres apprenant·es. Ces bases de données sont complétées par les établissements qui envoient des apprenant·es en mobilité. Elles permettent une gestion administrative de la mobilité Erasmus +.

Dans les Notes de l'Observatoire Erasmus + n°9, une première tentative de recensement des apprenti·es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 avait été réalisée. Nous avons dénombré alors 3 659 apprenti·es en mobilité Erasmus +. Or, les données ci-dessous diffèrent légèrement pour l'année 2016-2017 (3 651 apprenti·es en mobilité). Il s'agit d'une correction réalisée suite à une prise en compte plus précise des projets de mobilité de longue durée.

En 2016-2017, 3 651 apprenti·es ont effectué une mobilité de l'enseignement et de la formation professionnels Erasmus + (23,7% de la mobilité de l'EFP). **En 2017-2018, ils-elles sont au nombre de 4 351 (25,6% de la mobilité de l'EFP), soit une progression de 19% en un an.** Les apprenti·es en mobilité Erasmus + de l'enseignement et de la formation professionnels, comme au niveau national, sont majoritairement des hommes. 31,1% sont des femmes en 2017-2018, proportion légèrement supérieure à la part des femmes dans l'apprentissage de l'enseignement secondaire au niveau national<sup>2</sup> (29,3%).

• **Tableau 1 : effectifs et genre des apprenti·es en mobilité Erasmus +**

	2016-2017		2017-2018		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Homme	2 530	69,3%	2 986	68,6%	5 516	68,9%
Femme	1 121	30,7%	1 365	31,4%	2 486	31,1%
<b>Total</b>	<b>3 651</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 002</b>	<b>100,0%</b>

Source : *Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation*

# {1.1}

## Des apprenti·es en formation de niveau 4 des filières de la production

Près de 57% des apprenti·es en mobilité Erasmus + suivent principalement des formations des domaines de la production<sup>3</sup>. A titre de comparaison, en 2016-2017, au niveau national, dans l'apprentissage de l'enseignement secondaire, les domaines de la production représentaient 68,1%<sup>4</sup> des apprenti·es en formation. Dans ces domaines, la construction et le génie civil sont les principaux domaines de formation des apprenti·es en mobilité Erasmus + alors qu'au niveau national, les

apprenti·es des spécialités « transformations » sont les plus nombreux·ses proportionnellement.

Les apprenti·es en mobilité Erasmus + des domaines des services (soit 41,1%) sont principalement inscrit·es dans des formations « des services aux personnes » et notamment dans l'accueil, l'hôtellerie et le tourisme, ou des « échanges et gestion » (principalement dans le commerce de gros ou de détail) à l'instar des apprenti·es au niveau national.

<sup>2</sup> A. Demongeot et F. Lombard (2018), *L'apprentissage au 31 décembre 2017, Note d'information n°18.21, DEPP, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, p.2*

<sup>3</sup> La nomenclature des spécialités de formation dans le programme Erasmus + est celle de l'UNESCO (ISCED-F 2013). En France, la nomenclature utilisée est celle établie par le CNIS en 1993. Dans ce document, nous avons construit une nomenclature mixte entre ces deux nomenclatures qui rendent possibles des comparaisons entre le niveau national et Erasmus +.

<sup>4</sup> Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (2018), *Repères et références statistiques 2018, DEPP, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, p.141*

• **Tableau 2 : effectifs et répartition des apprenti-es par domaine de spécialité de formation**

	2016-2017		2017-2018		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Agriculture, pêche, forêt	287	7,9%	259	6,0%	546	6,8%
Construction et Génie civil	1 087	29,8%	1 343	30,9%	2 430	30,4%
Transformations	553	15,1%	767	17,6%	1 320	16,5%
<i>dont industrie agro-alimentaire</i>	370	10,1%	464	10,7%	834	10,4%
Autres filières de la production	89	2,4%	148	3,4%	237	3,0%
<b>Domaines de la production</b>	<b>2 016</b>	<b>55,2%</b>	<b>2 517</b>	<b>57,9%</b>	<b>4 533</b>	<b>56,7%</b>
Echanges et gestion	415	11,4%	542	12,4%	957	12,0%
<i>dont commerce de gros et de détail</i>	306	8,4%	363	8,3%	669	8,4%
Services aux personnes	946	25,9%	918	21,1%	1 864	23,3%
<i>dont accueil, hôtellerie, tourisme</i>	667	18,3%	597	13,7%	1 264	15,8%
Santé et bien-être	95	2,6%	234	5,4%	329	4,1%
Autres filières des services	61	1,7%	78	1,8%	139	1,7%
<b>Domaines des services</b>	<b>1 517</b>	<b>41,6%</b>	<b>1 772</b>	<b>40,7%</b>	<b>3 289</b>	<b>41,1%</b>
<b>Domaines disciplinaires</b>	<b>1 18</b>	<b>3,2%</b>	<b>62</b>	<b>1,4%</b>	<b>180</b>	<b>2,2%</b>
<b>Total</b>	<b>3 651</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 002</b>	<b>100,0%</b>

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

Pour l'année 2017-2018, nous connaissons également le niveau de formation. 62% des apprenti-es en mobilité Erasmus + sont inscrit-es dans une formation de niveau 4 (nouvelle nomenclature<sup>5</sup>) et 32% suivent une formation de niveau 3. Cette répartition par niveau est très différente de l'ensemble des apprenti-es au niveau national. En France, dans l'enseignement secondaire, 62% des apprenti-es sont inscrit-es dans une formation de niveau 3 et 38% dans un diplôme de niveau 4<sup>6</sup>.

Au regard de la filière, neuf apprenti-es en mobilité Erasmus + sur dix des domaines des services ou des domaines disciplinaires (formations générales comme les mathématiques et sciences, sciences humaines ou droit ou lettres et arts) suivent une formation de niveau 4 tandis que la répartition des apprenti-es des domaines de la production est plus équilibrée entre niveau 3 et niveau 4.

**Dans l'enseignement secondaire en France**



<sup>5</sup> La nouvelle nomenclature est parue par décret le 8 janvier 2019 : Décret n°2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles.

<sup>6</sup> A. Demongeot et F. Lombard, *idem*, p.2.

• **Tableau 3 : répartition des apprenti-es par niveau de formation en 2017-2018 (nouvelle nomenclature)**

	Domaines de la production	Domaines des services	Domaines disciplinaires	Total
Niveau 3 (niveau V*)	51,9%	5,9%	0,0%	32,4%
Niveau 4 (niveau IV*)	42,7%	89,3%	90,2%	62,3%
Autre niveau	1,7%	2,9%	9,8%	2,4%
Inconnu	3,7%	1,9%	0,0%	2,9%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation  
\* anciens niveaux du CNC

Plus de sept apprenti-es sur dix en mobilité Erasmus + sont inscrit-es dans un Centre de Formation des Apprentis (CFA) dépendant d'une collectivité, d'une branche professionnelle ou d'une chambre consulaire. Près de 20% sont inscrit-es dans un lycée professionnel ou polyvalent avec section d'apprentissage. 5,5% se forment dans une Maison Familiale Rurale (MFR). Enfin, en 2017-2018, quelques entreprises ont pu envoyer des apprenti-es en mobilité dans le cadre d'un projet pilote franco-allemand pour un Erasmus des apprenti-es.

16% des apprenti-es en mobilité Erasmus + suivent une formation dans un établissement public.

80% des apprenti-es inscrit-es dans un lycée sont scolarisé-es dans un établissement public tandis

que 98% de celles et ceux d'un CFA le sont dans un établissement privé.

Enfin, 81% des apprenti-es en mobilité Erasmus + de l'enseignement et de la formation professionnels étudient dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Education nationale et 13% dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



• **Tableau 4 : effectifs et répartition des apprenti-es en mobilité Erasmus + par type d'établissements de formation**

	2016-2017		2017-2018		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Lycées polyvalents	478	13,1%	308	7,1%	786	9,8%
Lycées professionnels	272	7,5%	439	10,1%	711	8,9%
Centres de formation d'apprentis	2 636	72,2%	3 093	71,1%	5 729	71,6%
Centres de formation professionnelle agricole (MFR)	159	4,3%	284	6,5%	443	5,5%
Etablissements jeunesse et sport	56	1,5%	152	3,5%	208	2,6%
Autres établissements de formation (associations, organismes pro)	50	1,4%	44	1,0%	94	1,2%
Entreprises	0	0,0%	31	0,7%	31	0,4%
<b>Total</b>	<b>3 651</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 002</b>	<b>100,0%</b>

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation et Base Centrale des établissements, DEPP-MEN, traitements Agence Erasmus + France / Education Formation

La première région d'envoi d'apprenti-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 était la Nouvelle-Aquitaine, suivie des Pays de la Loire, d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie et Centre-Val de Loire. En 2017-

2018, l'Occitanie devient la première avec plus de 15% des apprenti-es en mobilité Erasmus +, et l'on retrouve ensuite le même classement qu'en 2016-2017.

• Tableau 5 : effectifs et répartition des apprenti-es en mobilité Erasmus + par région\*

	2016-2017		2017-2018	
	effectifs	%	effectifs	%
Auvergne-Rhône-Alpes	429	11,8%	419	9,6%
Bourgogne-Franche-Comté	111	3,0%	116	2,7%
Bretagne	330	9,0%	393	9,0%
Centre-Val de Loire	356	9,7%	320	7,4%
Grand Est	231	6,3%	369	8,5%
Hauts-de-France	168	4,6%	240	5,5%
Ile-de-France	298	8,2%	244	5,6%
Normandie	184	5,0%	267	6,1%
Nouvelle-Aquitaine	495	13,6%	519	11,9%
Occitanie	404	11,1%	657	15,1%
Pays de la Loire	475	13,0%	466	10,7%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	167	4,6%	251	5,8%
Guyane	0	0,0%	3	0,1%
La Réunion	3	0,1%	87	2,0%
<b>Total</b>	<b>3 651</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 351</b>	<b>100,0%</b>

\* Corse, Guadeloupe, Martinique et Mayotte n'ont pas d'apprenti-es en mobilité Erasmus +.

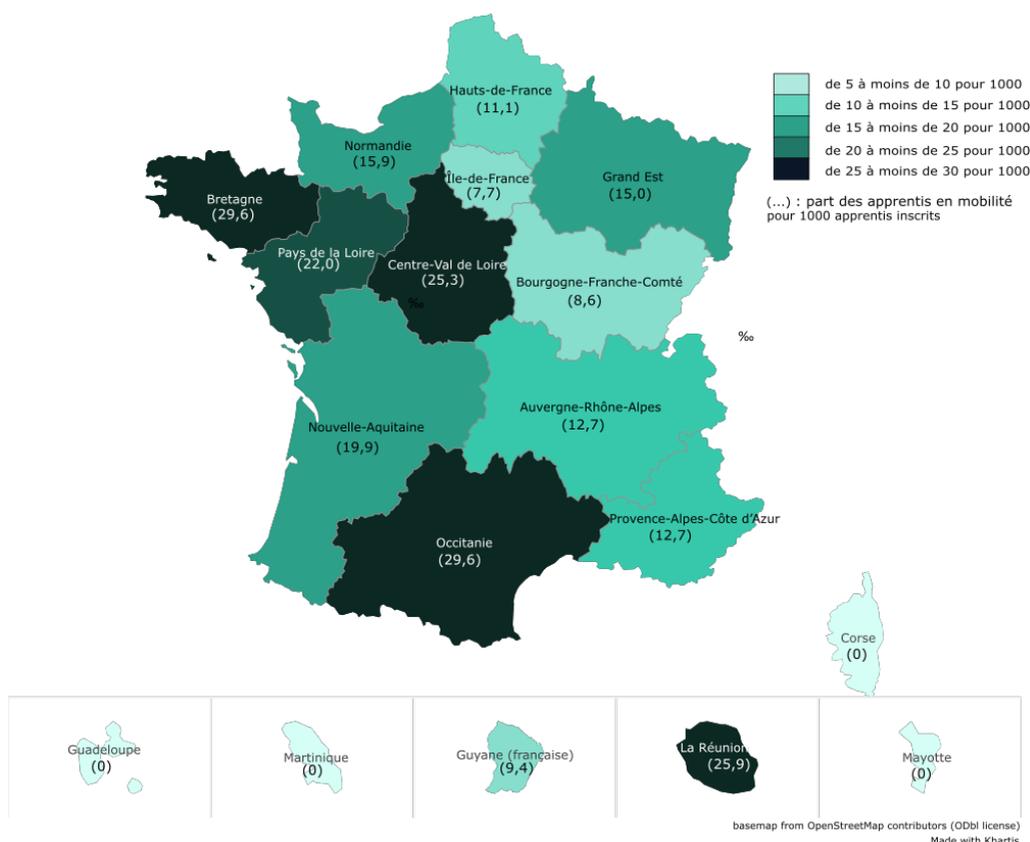
Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

1,65% ou 16,5 pour 1000 apprenti-es inscrit-es en France sont parti-es en mobilité Erasmus + en 2017-2018 (autant que la part des étudiant-es en mobilité Erasmus + par an - 1,7%)<sup>7</sup>. Ce taux de 1,65% ne correspond pas à la part de sortant-es d'apprentissage qui ont connu une mobilité Erasmus +, indicateur qui nécessiterait d'effectuer un suivi de cohorte d'entrant-es en apprentissage. Il s'agit uniquement d'un taux d'apprenti-es en mobilité Erasmus + une année donnée.

Les régions les plus dynamiques sont l'Occitanie et la Bretagne avec 29,6 apprenti-es en mobilité Erasmus + pour 1000 inscrit-es dans leur région, suivies de la Réunion et de la région Centre-Val de Loire. Quatre régions ne font pas partir d'apprenti-es : la Corse et trois départements et régions d'outre-mer.

<sup>7</sup> Il ne s'agit ici que d'étudier la part des apprentis en mobilité Erasmus + pour une année donnée. Nous comparons le nombre d'apprenti-es parti-es en mobilité Erasmus + une année donnée par rapport au nombre total d'apprenti-es inscrit-es en France une année donnée. Il ne s'agit pas d'un suivi de cohorte d'apprenti-es qui permettrait de connaître la part d'apprenti-es qui ont bénéficié du programme Erasmus + au cours de leur scolarité. Le premier se réfère au taux d'apprenti-es en mobilité Erasmus + tandis que le second serait le taux de sortants d'apprentissage ayant connu une mobilité Erasmus +.

• Carte 1 : taux d'apprenti-es en mobilité Erasmus + par région en 2017-2018



Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation et SIFA-DEPP-MENJ, 2018, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

{1.2}

## Des mobilités de courte durée vers les pays limitrophes de la France

En 2017-2018, plus de la moitié des apprenti-es sont parti-es en mobilité Erasmus + pour une durée de moins de 20 jours. Cette proportion est en hausse de 8 points par rapport à l'année précédente. A l'inverse, la part des apprenti-es en mobilité d'une durée comprise entre 20 et 29 jours a chuté de 8 points s'établissant à 40% en 2017-2018. Enfin, la

proportion d'apprenti-es parti-es pour une durée de 30 jours ou plus est stable, autour de 5%.

La hausse de la mobilité de très courte durée entraine une légère baisse de la durée moyenne entre 2016-2017 et 2017-2018. La durée médiane, quant à elle, a perdu deux points pour s'établir à 18 jours.

### En 2017-2018

Plus de la moitié des apprenti-es sont parti-es en mobilité Erasmus + pour une durée de moins de 20 jours



• **Tableau 6 : effectifs et répartition des apprenti-es selon la durée de la mobilité (durée effective, voyage compris, en jours)**

	2016-2017		2017-2018		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
De 14 à 19 jours	1 725	47,1%	2 406	55,3%	4 131	51,6%
De 20 à 24 jours	1 561	42,8%	1 445	33,2%	3 006	37,6%
De 25 à 29 jours	185	5,1%	298	6,9%	483	6,0%
30 jours et plus	180	5,0%	202	4,6%	382	4,8%
<b>Total</b>	<b>3 651</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>8 002</b>	<b>100,0%</b>
Durée moyenne	19,5 jours		19,3 jours		19,4 jours	
Durée médiane	20 jours		18 jours		19 jours	

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

La durée de la mobilité diffère selon le type d'établissement et les domaines de formation. Ainsi, les apprenti-es inscrit-es dans un lycée professionnel ou polyvalent ont une durée moyenne de mobilité supérieure respectivement de 8 jours et de 3 jours à ceux qui suivent une formation en CFA. En moyenne, un-e apprenti-e de lycée professionnel part 26,5 jours contre 18,3 jours pour un-e apprenti-e de CFA. Plus de la moitié des apprenti-es de lycée professionnel partent 28 jours ou plus contre 18 jours ou plus pour la moitié des apprenti-es de CFA. Les apprenti-es de MFR partent pour une

durée moyenne de mobilité proche de celle des apprenti-es de CFA mais la durée médiane diffère fortement.

La durée moyenne de la mobilité des apprenti-es suivant une formation dans le domaine des services est légèrement supérieure à celle des apprenti-es des domaines de la production. Mais, la durée médiane est inférieure de 5 jours laissant ainsi apparaître une plus grande concentration des apprenti-es du domaine des services sur une mobilité de très courte durée (moins de 20 jours).

• **Tableau 7 : durée moyenne et médiane de la mobilité des apprenti-es Erasmus + en 2016-2017 et 2017-2018**

	Durée moyenne	Durée médiane	Effectifs
<b>Type d'établissements</b>			
Lycées polyvalents	21,6 jours	21 jours	786
Lycées professionnels	26,5 jours	28 jours	711
Centres de formation d'apprentis	18,3 jours	18 jours	5 729
Centres de formation professionnelle agricole (MFR)	17,9 jours	24 jours	443
Etablissements jeunesse et sport	15,5 jours	15 jours	208
Autres établissements ou entreprises	25,9 jours	26 jours	125
<b>Type d'établissements</b>			
Domaines de la production	18,9 jours	20 jours	4 533
Domaines des services	19,9 jours	15 jours	3 289
Domaines disciplinaires	23,0 jours	21 jours	180

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

A spécialité de formation équivalente (production ou services), la durée moyenne des apprenti-es en mobilité est toujours plus élevée de 8 jours pour celles et ceux inscrit-es en lycée professionnel que pour celles et ceux inscrit-es en CFA. Pour les lycées polyvalents, la filière de formation est

discriminante, la durée moyenne ou médiane est proche de celle des CFA pour les apprenti-es du domaine de la production alors qu'elle est proche de celle des lycées professionnels pour les apprenti-es du domaine des services.

• **Tableau 8 : durée moyenne et médiane de la mobilité Erasmus + des apprenti-es pour 4 types d'établissements selon spécialité de formation en 2016-2017 et 2017-2018**

	Domaines de la production		Domaines des services	
	Durée moyenne	Durée médiane	Durée moyenne	Durée médiane
Lycées polyvalents	17,7 jours	14 jours	26,4 jours	28 jours
lycées professionnels	25,6 jours	28 jours	26,3 jours	28 jours
Centres de formation d'apprentis	17,9 jours	20 jours	17,7 jours	15 jours
Centres de formation professionnelle agricole (MFR)	18,2 jours	21 jours	17,7 jours	17 jours

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

Le montant de la bourse des apprenti-es en mobilité Erasmus + dépend à la fois de la durée de la mobilité et du pays de destination. Elle est adaptée au niveau de vie des pays d'accueil. Elle peut être augmentée en fonction de certaines situations comme le handicap. La bourse Erasmus + ne constitue pas nécessairement le seul financement possible de la mobilité.

En moyenne, les apprenti-es ont touché 839 euros pour la totalité du séjour à l'étranger, soit 45 euros par jour. Le montant médian est, quant à lui, de 821 euros. En moyenne, la bourse est de 708 euros pour les séjours inférieurs à 20 jours et peut augmenter jusqu'à plus de 1 603 euros en moyenne pour les mobilités longues de 30 jours et plus.

• **Tableau 9 : montant moyen et médian de la bourse de mobilité Erasmus + octroyée aux apprenti-es selon la durée du séjour en 2016-2017 et 2017-2018**

	Montant moyen	Montant médian	Effectif
De 14 à 19 jours	708 €	723 €	4 131
De 20 à 24 jours	880 €	863 €	3 006
De 25 à 29 jours	1 106 €	1 090 €	483
30 jours et plus	1 603 €	1 260 €	382
<b>Total</b>	<b>839 €</b>	<b>821 €</b>	<b>8 002</b>

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

Le premier pays de destination des apprenti-es est l'Espagne qui accueille 17,5% des apprenti-es en mobilité Erasmus + en 2017-2018. Suivent l'Italie (15,1%) et le Royaume-Uni (13,9%). L'Allemagne, le Portugal, la République tchèque, le Danemark et l'Irlande sont également des pays privilégiés de la mobilité des apprentis.

Comparativement à 2016-2017, la part du Royaume-Uni dans la mobilité Erasmus + des apprenti-es a diminué de 3 points anticipant ainsi un éventuel Brexit et celle de l'Espagne de 1,9 point. A l'inverse, celle de l'Italie a progressé de 2,5 points, celle de l'Allemagne de 0,6 point. Des hausses de plus de 1 point sont également constatées pour Chypre, le Portugal et la Roumanie.



## {1.3}

## Cinq profils-types d'apprenti·es en mobilité

### Erasmus + en 2017-2018

Une analyse des correspondances multiples suivie d'une classification ascendante hiérarchique permet de mettre en lumière 5 profils-types d'apprenti·es en mobilité en 2017-2018. Les variables prises en

compte dans le modèle sont le genre, le niveau d'études, la filière, le type d'établissement, la région d'envoi, la durée de la mobilité et le pays de destination.

**PROFIL**

#### « apprentis du domaine de la production de niveau 4 en mobilité dans les pays industriels »

*(24% des apprenti·es relèvent de ce profil)*

- Inscrit·es dans des formations de niveau 4 (80%) des domaines construction et génie civil ou des « transformations », en CFA (90%),
- Originaires des régions de l'Ouest (Pays de la Loire, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Centre Val de Loire - 58%),
- En mobilité de courte durée (18 jours en moyenne) dans les pays industriels (Allemagne, Pays du Nord de l'Europe et de l'Italie).

**PROFIL**

#### « apprenti·es des services aux personnes de niveau 4 en mobilité de courte durée »

*(29% des apprenti·es relèvent de ce profil)*

- Inscrit·es dans des formations de niveau 4 des services à la personne (51%) en CFA,
- Originaires de Bretagne et de Nouvelle-Aquitaine (44%),
- En mobilité de très courte durée (16 jours en moyenne) en Espagne, Royaume-Uni, en Belgique et Pays-Bas.

**PROFIL**

#### « apprenties du domaine échanges et gestion de niveau 4 »

*(8% des apprenti·es relèvent de ce profil)*

- Inscrites dans des formations de niveau 4 « Echanges et gestion » (55%) en MFR et lycées (74%),
- Originaires de l'Auvergne-Rhône-Alpes (43%),
- En mobilité de moyenne durée (19 jours) en Espagne et en Irlande (59%).

**PROFIL**

#### « apprenti·es des lycées professionnels du domaine des services »

*(10% des apprenti·es relèvent de ce profil)*

- Inscrit·es dans des formations de niveau 4 du domaine des services en lycées professionnels (83%),
- Originaires d'Ile-de-France, PACA et des DROM-COM (62%),
- En mobilité de longue durée (35 jours en moyenne) au Royaume-Uni et en Irlande.

**PROFIL**

#### « apprentis de niveau 3 en mobilité dans les pays du Nord et de l'Est de l'Europe »

*(29% des apprenti·es relèvent de ce profil)*

- Inscrits dans des formations de niveau 3 (99%) des domaines de la production (100%) en CFA (100%),
- Originaires des régions Grand-Est, Occitanie, PACA,
- En mobilité de moyenne durée (20 jours en moyenne) dans les pays de l'est de l'Europe (33%) et du nord de l'Europe.

## Zoom sur la mobilité des apprenti·es de l'EFP accueilli·es en France

Sur les deux dernières années académiques, 1 859 apprenti·es européen·es ont été accueilli·es en France dans le cadre du programme Erasmus + : 979 en 2016-

2017 et 880 en 2017-2018. La répartition selon le genre varie d'une année sur l'autre mais reste relativement équilibrée.

### • Effectifs et répartition des apprenti·es en mobilité Erasmus + accueilli·es en France selon le genre

	2016-2017		2017-2018		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Homme	440	45%	476	54%	916	49%
Femme	539	55%	404	46%	943	51%
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>100%</b>	<b>880</b>	<b>100%</b>	<b>1859</b>	<b>100%</b>

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

Les apprenti·es se rendant en France dans le cadre d'une mobilité Erasmus + sont principalement dans des formations des domaines des services, même si la

part des apprenti·es des filières de la production tend à croître entre 2016-2017 et 2017-2018.

### • Effectifs et répartition des apprenti·es en mobilité Erasmus + accueilli·es en France selon la filière

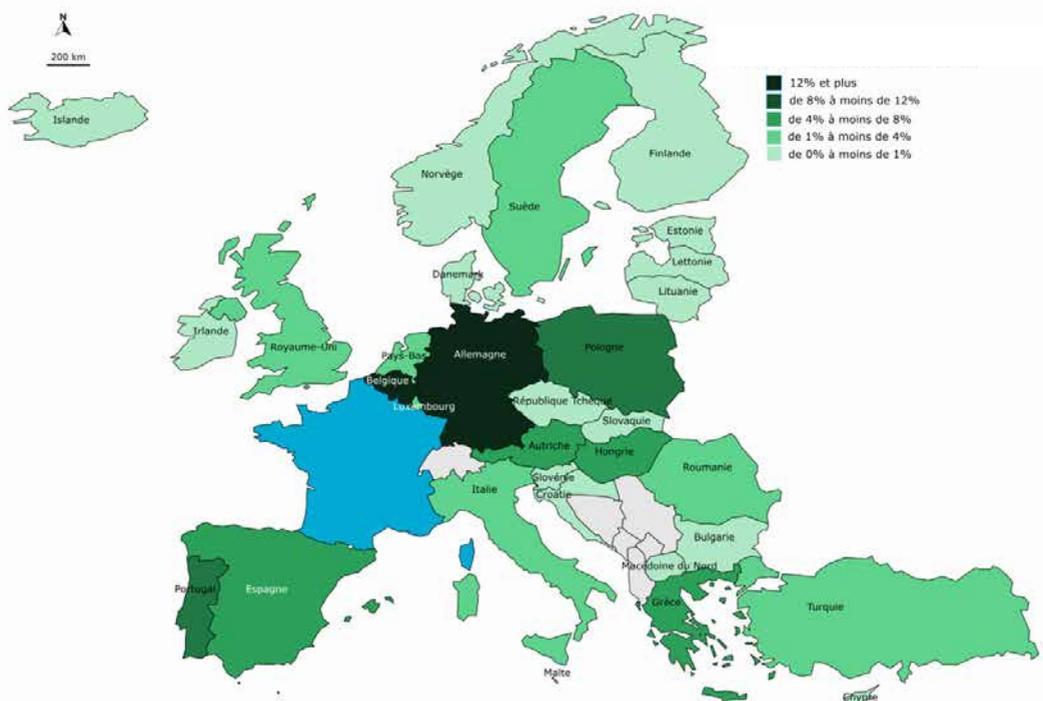
	2016-2017		2017-2018		Total	
	effectifs	%	effectifs	%	effectifs	%
Domaines de la production	286	29%	342	39%	628	34%
Domaines des services	545	56%	418	47%	963	52%
Domaines disciplinaires	148	15%	120	14%	268	14%
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>100%</b>	<b>880</b>	<b>100%</b>	<b>1 859</b>	<b>100%</b>

Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

Les principaux pays d'envoi d'apprenti·es en mobilité Erasmus + France sur la période 2016-2017 et 2017-2018

sont l'Allemagne (30%), la Belgique (15%), la Pologne (10,5%) et le Portugal (8,5%).

### • Carte 3 : répartition des apprenti·es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 et 2017-2018 accueilli·es en France par pays d'envoi



## {2}

# Contrat d'apprentissage vs. contrat de professionnalisation : un accroissement significatif de la mobilité Erasmus + des alternant·es de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur

Recenser le nombre d'apprenti·es de l'enseignement secondaire en mobilité Erasmus + n'est pas suffisant pour se faire une idée précise de la mobilité des alternant·es, étant donné l'absence d'information à la fois sur les contrats de professionnalisation et sur l'alternance dans l'enseignement supérieur.

Pour combler ce manque, une enquête menée à l'automne 2018 auprès des apprenant·es de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnels de 2016-2017 permet

d'estimer le nombre global d'alternant·es. Les données redressées montrent que 5 310 alternant·es sont partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017, soit 9% des apprenant·es en mobilité Erasmus + sur la même période : 6,9% en contrat d'apprentissage et 2,1% en contrat de professionnalisation.

Les alternant·es de l'enseignement supérieur représentent 14% de l'ensemble des alternant·es parti·es en mobilité Erasmus + en 2016-2017.

Les données redressées montrent que

# 5 310

**alternant·es sont partis en mobilité Erasmus + en 2016-2017**



• Tableau 10 : estimation des effectifs d'alternant·es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 (données redressées)

	Effectif total		Part dans l'enseignement secondaire	Part dans l'enseignement supérieur
	effectifs	%		
Contrat d'apprentissage	4 062	76,5%	85%	15%
Contrat de professionnalisation	1 248	24,5%	91%	9%
<b>Total</b>	<b>5 310</b>	<b>100,0%</b>	<b>86%</b>	<b>14%</b>

Source : enquête «profil des apprenant·es» 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation

## {2.1}

## Des profils scolaires différents entre apprentissage et professionnalisation

Les alternant-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 suivent majoritairement des formations de niveau 4 (54%) et de niveau 3 (27%) dans la nouvelle nomenclature. Toutefois, l'enseignement supérieur représente 14% des alternant-es en mobilité Erasmus + avec une forte présence dans les écoles d'ingénieurs. L'usage des contrats d'apprentissage et de professionnalisation diffère selon le niveau de qualification. Le contrat d'apprentissage est davantage utilisé au niveau CAP tandis que le contrat de professionnalisation se concentre très majoritairement dans les formations de niveau 4.



• **Tableau 11 : diplôme préparé au cours de la mobilité Erasmus + 2016-2017 des alternant-es (données redressées)**

Niveau	Diplôme préparé	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Total alternant-es
niveau 3	CAP	34%	6%	27%
niveau 4	bac pro	29%	66%	37%
	BP/BT	17%	7%	15%
	autre bac	2%	2%	2%
	total niveau 4	48%	75%	54%
autre formation niveau 3 ou 4		3%	10%	5%
niveau 5-6-7	BTS	1%	2%	1%
	diplôme ingénieur	9%	0%	3%
	diplôme école de commerce	3%	2%	7%
	autre	2%	5%	3%
	total niveau 5-6-7	15%	9%	14%
<b>Total Général</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : enquête «profil des apprenant-es» 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation

Les alternant-es en mobilité Erasmus + préparent davantage des diplômes du domaine de la production (51%). Néanmoins une différence importante est observée entre contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation.

Les contrats de professionnalisation sont particulièrement appréciés dans le domaine des services (48%) tandis que le contrat d'apprentissage se focalise sur les filières de la production (57%).

• **Tableau 12 : répartition des alternant-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 par domaines de formation (données redressées)**

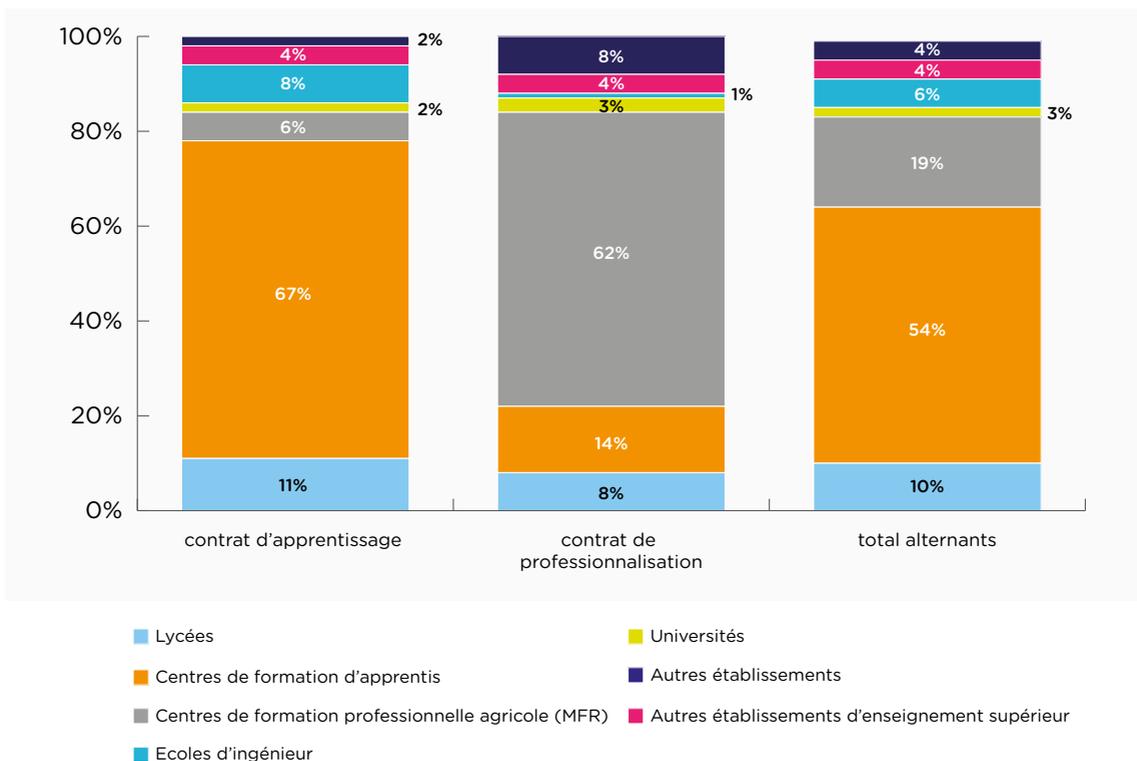
	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Total alternant-es
Domaines de la production	57%	31%	51%
Domaines des services	37%	48%	39,5%
Domaines disciplinaires	6%	21%	9,5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : enquête «profil des apprenant-es» 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation

Les alternant-es, qu'ils-elles préparent un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur, sont majoritairement inscrit-es dans un CFA (54%). Ce constat se vérifie avec près de sept apprenti-es

sur dix en mobilité Erasmus + inscrit-es en CFA. En revanche, les salarié-es en contrat de professionnalisation sont 62% à être inscrit-es en MFR.

• **Graphique 1 : répartition des alternant-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 par domaines de formation (données redressées)**



Source : Mobility Tool, Commission européenne, traitement Agence Erasmus+ France / Education Formation

## {2.2}

## Des alternant·es en mobilité Erasmus + aux origines sociales populaires

Les alternant·es en mobilité Erasmus + sont principalement des hommes d'origine sociale populaire.

Les apprenti·es en mobilité Erasmus + sont très majoritairement des hommes (71%) tandis que les salarié·es en contrat de professionnalisation sont davantage des femmes (57%). L'origine sociale des apprenti·es est relativement similaire à celle des salarié·es en contrat de professionnalisation.

Près de six alternant·es sur dix en mobilité Erasmus + ont une origine sociale populaire (les deux parents sont ouvrier·es et/ou employé·es et/ou agriculteur·rices et/ou inactif·ves). Enfin, au regard du niveau d'études des parents, les apprenti·es en mobilité Erasmus + sont issu·es de familles davantage diplômées que les salarié·es en contrat de professionnalisation (39% pour les apprenti·es vs. 29% pour les salarié·es en contrat de professionnalisation).

• **Tableau 13 : caractéristiques sociodémographiques des alternant·es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 selon le type de contrat (données redressées)**

	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Total alternant·es
<b>Genre</b>			
Homme	71%	43%	64%
Femme	29%	57%	36%
<b>Origine sociale</b>			
Origine sociale favorisée	17%	15%	17%
Origine sociale moyenne	22%	20%	22%
Origine sociale populaire	58%	60%	58%
Retraité ou inconnu	3%	5%	3%
<b>Niveau d'études des parents</b>			
Niveau 1 ou 2 (niveau VI)	11%	9%	11%
Niveau 3 (niveau V)	27%	34%	29%
Niveau 4 (niveau IV)	21%	25%	22%
Niveau 5 (niveau III)	21%	14%	19%
Niveau 6 (niveau II)	10%	6%	9%
Niveau 7 (niveau I)	8%	9%	8%
Inconnu	2%	3%	2%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : enquête «profil des apprenti·es» 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation

De fortes différences sont observées en fonction du niveau scolaire de l'alternant·e. 42% des alternant·es de l'enseignement supérieur ont une origine sociale favorisée (un des deux parents est cadre) contre 12,5% des alternant·es de l'enseignement secondaire. De même, 63% des alternant·es inscrit·es dans l'enseignement supérieur ont un de ses parents diplômés de l'enseignement supérieur contre 32% pour les alternant·es de l'enseignement secondaire.

Enfin, les alternant·es de l'enseignement supérieur sont davantage des hommes (68%) que dans l'enseignement secondaire (63%). Les alternant·es d'origine étrangère en mobilité Erasmus + se retrouvent davantage dans l'enseignement supérieur (17% des alternant·es de l'enseignement supérieur ont leurs deux parents de nationalité étrangère contre 4% des alternant·es de l'enseignement secondaire).

• **Tableau 14 : caractéristiques sociodémographiques des alternant-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 selon le secteur éducatif (données redressées)**

	Enseignement et formation professionnels	Enseignement supérieur
<b>Genre</b>		
Homme	63%	68%
Femme	37%	32%
<b>Origine sociale</b>		
Origine sociale favorisée	12,5%	42%
Origine sociale moyenne	22,5%	19%
Origine sociale populaire	62,5%	32%
Retraité ou inconnu	2,5%	7%
<b>Niveau d'études des parents</b>		
Niveau 1 ou 2 (niveau VI)	12%	6%
Niveau 3 (niveau V)	32%	12%
Niveau 4 (niveau IV)	23%	14%
Niveau 5 (niveau III)	18%	25%
Niveau 6 (niveau II)	8%	13%
Niveau 7 (niveau I)	5%	25%
Inconnu	2%	5%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : enquête «profil des apprenant-es» 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation

4% des alternant-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 déclarent être titulaires d'une carte d'invalidité ou avoir une reconnaissance MDPH de leur invalidité (3% pour les apprenti-es et 7% pour les salarié-es en contrat de professionnalisation).



**4%** →

des alternant-es en mobilités Erasmus + déclarent être titulaires d'une carte d'invalidité ou avoir une reconnaissance MDPH de leur invalidité

## {2.3}

### Une mobilité longue des alternant-es dans l'enseignement supérieur ?

L'objectif de l'enquête menée en 2018 n'était pas d'étudier la mobilité mais d'étudier les profils scolaires et sociodémographiques des apprenant-es en mobilité Erasmus +. Le redressement opéré ne prend pas en compte les variables de durée et de destination. Il convient donc de prendre les données ci-dessous avec prudence.

Très majoritairement (70%), les alternant-es passeraient moins de 20 jours en mobilité Erasmus +, tout niveau de diplôme confondu.

Les salarié-es en contrat de professionnalisation seraient moins nombreux-ses proportionnellement à connaître une mobilité de moins de 20 jours (49%) que les apprenti-es (76%). La durée moyenne de la mobilité Erasmus + des alternant-es, tout secteur éducatif confondu, serait estimée à 39 jours et la durée médiane à 18 jours. La durée moyenne de la mobilité semble plus élevée pour les salarié-es en contrat de professionnalisation que pour les apprenti-es (la différence est de 10 jours).

Les modalités de la mobilité dans le programme Erasmus + diffèrent de façon importante entre l'enseignement et la formation professionnels et l'enseignement supérieur : 15 jours minimum de mobilité pour le premier et 2 mois minimum pour le second. Il n'est donc pas surprenant de constater que la mobilité des alternant-es dans l'enseignement supérieur semble de plus longue durée que dans l'enseignement secondaire. 62% des étudiant-es alternant-es partiraient plus de 90 jours contre 7% pour les alternant-es de l'enseignement secondaire. Au total, 14% des alternant-es en mobilité Erasmus + partiraient 90 jours ou plus.



• **Tableau 15 : durée de la mobilité des alternant-es en mobilité Erasmus + en 2016-2017 (données redressées)**

	type de contrat		secteur éducatif		Total
	Contrat d'apprentissage	Contrat de professionnalisation	Enseignement et formation professionnels	Enseignement supérieur	
De 14 à 19 jours	76%	49%	81%	-	70%
De 20 à 24 jours	2%	11%	4%	-	4%
De 25 à 29 jours	2%	16%	6%	-	5%
De 30 à 89 jours	5%	10%	2%	38%	7%
90 jours et plus	15%	14%	7%	62%	14%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Durée moyenne	36,6 jours	46,6 jours	28 jours	108,6 jours	39 jours
Durée médiane	17 jours	20 jours	18 jours	108 jours	18 jours

Source : enquête «profil des apprenant-es» 2018, Agence Erasmus+ France / Education Formation

## QUI SOMMES-NOUS ?

**L'Agence Erasmus+ France / Education Formation** assure, pour la France, la promotion et la gestion du programme Erasmus + et de ses dispositifs pour les volets « éducation et formation ».

L'Agence participe activement à la réflexion sur l'évolution du programme Erasmus + ainsi que sur les enjeux sectoriels, nationaux et internationaux dans le domaine de l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

L'agence Erasmus + France / Education Formation est un Groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du

ministère de l'Education nationale, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et ministère du Travail. Elle est située à Bordeaux et emploie 130 personnes.

Erasmus + est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport lancé en 2014. Il se décline en trois actions : la mobilité des individus, la coopération des acteurs et le soutien aux réformes politiques.

Le programme Erasmus + (2014-2020) est le premier instrument financier au service de la démocratisation de la mobilité avec une attention particulière pour les publics les plus en difficulté.





© Agence Erasmus+ France / Education Formation

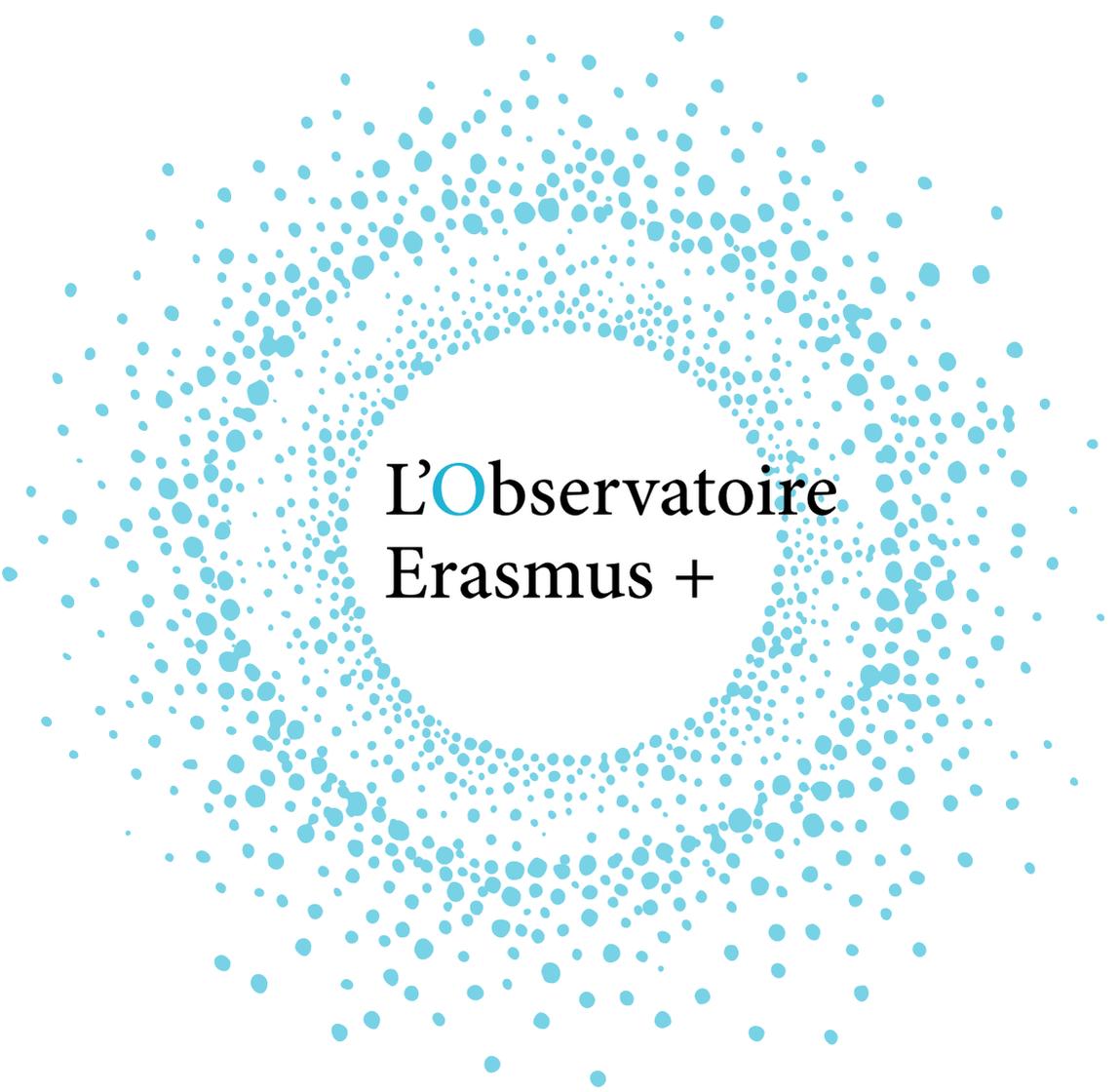
---

Directrice de la publication : Laure Coudret-Laut

Mai 2019

ISSN : 2554-0165

Imprimeur : BLF impression



L'Observatoire  
Erasmus +